



TARIF DES PRESTATIONS DE TRANSACTION

VENTES IMMOBILIÈRES

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial :

Mandat de vente SIMPLE : 4,5 % TTC

Mandat de vente CALITIMO : 5,5 % TTC

(Facturation minimale 5 000 euros TTC)

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

AVIS DE VALEUR

Avis de valeur écrit : 75 euros TTC

OFFERT dans le cadre d'une mise en vente par notre Agence